

DÉLIBÉRATION N°DL20260014 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS PRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CESSION DE TERRAIN ALLÉE DES PORTES - AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME AUGIER

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La commune est propriétaire de la parcelle CH 58 d'une superficie totale de 480 m² répertoriée au cadastre « Allée des portes », située à l'angle de la rue Jean-Louis Loubet (numéro 8) et l'allée des portes . Cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune.

Elle dispose de deux usages : au Sud, un usage privé matérialisé par un terrain nu délimité par un mur d'enceinte (faisant fonction également de mur de soutènement) en pierre et au Nord, d'un usage public matérialisé par la voirie, l'éclairage public,...

Par décision de Monsieur le Maire en date du 7 juin 2002, la partie correspondante à un usage privé d'une superficie de 254 m² a été donnée en location à Monsieur et Madame Bernard Augier.

Monsieur et Madame Bernard Augier sont propriétaires de la parcelle contiguë CH 33. Ils souhaitent désormais acquérir cette emprise foncière (y compris le mur de soutènement) afin de régulariser la situation d'un point de vue cadastral et occupation du tènement.

L'avis des domaines a été rendu le 15 octobre 2025 au prix de 24 €/m². Les travaux de réfection de la couverture et d'entretien de la totalité du mur sont chiffrés à 16 000€ TTC. L'emprise de terrain considérée n'a aucun intérêt pour la commune. Compte-tenu des travaux à entreprendre et du souhait de la commune de ne pas récupérer l'entretien et la gestion de cet espace, une proposition en dessous de la valeur de l'estimation des domaines (y compris la marge d'appréciation) est proposée au conseil municipal à 15€/m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'accepter** la cession, au profit de Monsieur et Madame Augier, d'une partie de la parcelle cadastrée CH 58 comprenant le mur de soutènement, située 8 rue JL Loubet, pour une superficie d'environ 254 m² au prix de 15 euros le mètre carré,
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne